

RAPPORT N° 03/4-41
Au Conseil Municipal

OBJET

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2003
BUDGET ANNEXE EAU

Afin de réaliser les réajustements nécessaires aux inscriptions budgétaires, je vous demande de m'autoriser à apporter les modifications suivantes au Budget Annexe 2003 de l'Eau :

- * 7 602 031,73 € en section d'investissement,
- * 88 332,34 € en section d'exploitation.

Les opérations sont détaillées dans les tableaux figurants en annexe.

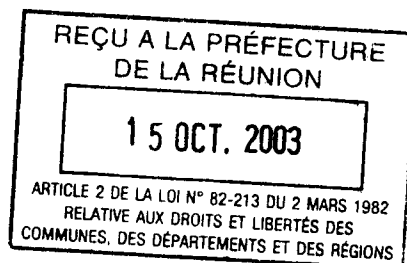
Les mouvements portent sur la reprise des résultats constatés au Compte Administratif de l'Eau pour l'année 2002, ainsi que sur les restes à réaliser.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 03/4-41
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003

OBJET

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2003
BUDGET ANNEXE EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-41 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



Adopte le Budget Supplémentaire 2003 / Annexe Eau qui s'élève :

- | | |
|---------------------------------|------------------------------|
| * à la section d'Investissement | à hauteur de 7 602 031,73 €. |
| * à la section d'Exploitation | à hauteur de 88 332,34 €. |

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 8 OCT. 2003

LE MAIRE



René-Paul VICTORIA